



C.C.A.S

SIX-FOURS-LES-PLAGES

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du vendredi 6 septembre 2024**

Le six septembre deux mille vingt quatre à 11h05, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

**Étaient Présents :** Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame LEGHEDDAR., Madame ROBERT., Madame SAYOU., Madame PINETTI, Madame DECITRE, Madame REAL.

**Procurations :** Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR..

**Absents :** Madame PERAIRA..

**Excusés :** Monsieur VIALATTE., Monsieur BAGNE.

**Secrétaire de Séance :**

**Clôture de la Séance : 11h40**

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3711

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 09 AVRIL 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3712

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 09 AVRIL 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE**

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3713

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - EXERCICE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE REPRENDRE** la provision,

**DE PASSER** l'écriture budgétaire : Recette - compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », pour la somme de 90 500,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3714

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2024 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale telle que présentée en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3715

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**BUDGET DU CCAS - EXERCICE 2024 - PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE CONSTITUER** Une provision pour « dépréciation des comptes de redevables » d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros),

**DE DIRE** Que cette dotation est inscrite au Budget 2024, à l'article 6817.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3716

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**TRANSFERT DES EMPRUNTS SUITE A LA FERMETURE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE FREDERIC MISTRAL - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°3477 DU 31/03/2022**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ABROGER** La délibération n°3477 en date du 31 mars 2022 transférant les emprunts en cours de la Résidence Autonomie Mistral sur le budget principal du CCAS,

**D'AUTORISER** Le Comptable public à passer toutes les Opérations d'Ordre Non Budgétaire comme détaillées ci-dessus,

**DE PASSER** Toutes les écritures budgétaires nécessaires à la régularisation des transferts détaillés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3717

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**TRANSFERT DES BIENS ET SUBVENTIONS SUITE A LA FERMETURE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE MISTRAL - RÉGULARISATION DES ECRITURES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE PASSER** Sur le budget des Résidences Autonomie, toutes les écritures budgétaires nécessaires à la régularisation du transfert des biens de la Résidence Mistral au CCAS comme détaillé ci-dessous :

Opérations budgétaires :

MANDATS		TITRES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT

10682	11 860,32 €	2183	3 819,60 €
		2184	2 487,00 €
		2188	5 553,72 €
		<b>TOTAL :</b>	<b>11 860,32 €</b>

Réintégration des amortissements (amortissements constatés) :

MANDATS		TITRES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
28183	2 022,00 €	10682	5 279,00 €
28184	819,00 €		
28188	2 438,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>5 279,00 €</b>		

**D'AUTORISER** Le Comptable à régulariser ces écritures au Budget Principal du CCAS sur les exercices antérieurs par le débit des différents comptes du chapitre 21 au compte 1021 et le crédit des différents comptes du chapitre 28 par le débit du compte 1068.

**DE PASSER** Toutes les écritures budgétaires nécessaires à la régularisation des transferts détaillés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3718

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE - EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** La Décision Modificative N°1 de l'exercice 2024 du Budget des Résidences Autonomie telle que présentée en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3719

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CHANTIERS D'INSERTION DE LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - REACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE PRENDRE** de la réactualisation du règlement intérieur respectif et plus particulièrement les articles 1, 3 et 13 des deux chantiers d'insertion de la ville de Six-Fours-les-Plages.

**ACTE**

**D'AUTORISER** le Directeur du CCAS à signer le règlement intérieur.

**D'AUTORISER** le Vice-Président du CCAS à signer tout acte ou tout document qui en

serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3720

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS) ET ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à passer et signer la convention d'accès privilégié aux services de solidarité d'EDF.

**DIRE** que ce partenariat est consenti à titre gratuit et entre en vigueur à la date de signature de la convention et pour une durée d'un an.

**DIRE** que cette convention de partenariat peut-être renouvelée jusqu'au 31 décembre 2027.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à passer et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**DIRE** que les dépenses et attributions d'aides seront inscrites sur la régie d'avances du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3721

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) - CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET "ESPACE PARTENAIRES"**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à passer et signer la convention d'accès à « espace partenaires ».

**DIRE** que ce partenariat est consenti à titre gratuit pour une période d'un an à compter de la signature de la convention locale de partenariat et convention d'utilisation du portail extranet « espace partenaires », et pourra être renouvelé par tacite reconduction.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à passer et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3722

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**MODALITES D'INDEMNISATION DES FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS TEMPORAIRES POUR MOTIF PROFESSIONNEL ET ABROGATION DES DELIBERATIONS N°2789 DU 11 SEPTEMBRE 2015 ET N°2947 DU 13 DECEMBRE 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ABROGER** les délibérations n°2789 du 11 septembre 2015 et n°2947 du 13 décembre 2016 du Conseil d'Administration du CCAS.

**D'APPROUVER** les dispositions relatives aux remboursements liés aux déplacements temporaires pour motif professionnel telles qu'énoncées ci-dessus.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer tout acte ou tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS / Résidences Autonomie.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3723

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**FORUM DE L'ALTERNANCE ET DE L'ORIENTATION**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE DONNER** un avis favorable pour l'organisation d'un Forum de l'Orientation, de la Formation et de l'Apprentissage qui se déroulera le mercredi 25 septembre 2024 après-midi à l'Espace Culturel André Malraux.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS, à passer et signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3724

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE - EDITION 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE DONNER** donner un avis favorable à l'organisation par le Centre Communal d'Action Sociale, de la « Semaine bleue » qui se déroulera du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation et tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°3725

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "UNE NAISSANCE - UN ARBRE"**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE DONNER** un avis favorable à l'organisation par le Centre Communal d'Action Sociale, de la manifestation « une naissance-un arbre » qui se déroulera le samedi 14 septembre 2024 après-midi sur l'île du Gaou.

**DE DIRE** que cette manifestation peut- être reportée à une date ultérieure en cas d'intempérie.

**D'AUTORISER** le Président du CCAS ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation et tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°3726

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ACCEPTATION DE DONS AU CCAS DU 1ER AVRIL AU 31 JUILLET 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** le don suivant au bénéfice du CCAS :

DONATEUR	MONTANT
ROTARY CLUB	300,00 €
ASSOCIATION ARTS ET TRADITIONS	1 222,98 €
KIWANIS	600,00 €
LIONS CLUB	1 000,00 €
ASSOCIATION POUR L'ANIMATION ET LES FÊTES QUARTIER DES PLAYES	5 475,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 598,61 €</b>

**DE DIRE** que la recette concernant ce don est inscrite au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°3727

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**DENONCIATION DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'AIST 83**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à dénoncer la convention qui lie le Centre Communal d'Action Sociale à l'AIST/ODALIA, à l'échéance annuelle

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°3728

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE**

**DU 09 avril 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 86 dossiers ont été adressés au CCAS pour une demande de bons alimentaires.

**E PRENDRE ACTE** que 82 dossiers ont été validée pour l'obtention de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 2 450 € (deux mille quatre cent cinquante euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de 69 aides en bons verts « légumes et fruits » pour un montant total de 1 260 € (mille deux cent soixante euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de 69 aides en bons roses « viande ou poisson » personnes pour un montant total de 1 260 € (mille deux cent soixante euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** 3 aides d'un montant total de 160 € (cent soixante euro) n'ont pas récupérées. Les bons alimentaires attribués sont détruits.

**DE PRENDRE ACTE** que 4 dossiers de demandes de bons alimentaires ont été rejetés pour cette période.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°3729

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS EN ESPECES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 16 aides en secours financiers ont été données pour un montant total de 1 582 € (mille cinq cent quatre-vingt deux euros).

**DE PRENDRE ACTE** que 9 secours par mandats ont été octroyés pour un montant de 881,48€ (huit cent quatre-vingt et un euros et quarante-huit centimes).

**DE PRENDRE ACTE** que 3 demandes de secours financier ont été rejetées.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°3730

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 200 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 1 600 € (mille six cent euros).

**DE PRENDRE** que 7840 voyages à tarif réduit ont été rechargés sur les carte de transport

**ACTE** à 392 bénéficiaires à raison de 20 voyages par trimestre et par personne, pour un montant total de 5 409,60 € (cinq mille quatre cent neuf euros et soixante centimes).

**DE PRENDRE** de la distribution de 4 tickets de bus pour un montant 2,76 € (deux euros et soixante seize centimes).

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.



Député honoraire  
Maire de Six-Fours-Les-Plages  
Président du CCAS  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
**Jean-Sébastien VIALATTE**

